

**ARRÊTÉ DE FERMETURE ADMINISTRATIVE DU SITE BOUGUEN
2026-121**

Le Président de l'Université de Brest

VU le code de l'éducation, notamment les articles L712-2 ; R712-1 et suivants du Code de l'éducation ;

VU l'élection de Monsieur Pascal OLIVARD à la présidence de l'Université de Bretagne Occidentale en date du 6 mai 2025 ;

VU le risque de troubles à l'ordre public le vendredi 9 octobre 2026, l'ensemble des sites du Bouguen de l'Université de Bretagne Occidentale, la liste des unités de formation et de recherche sont listées à l'article 2.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, des personnels et des biens de l'Université de Bretagne Occidentale,

ARRÊTE

Article 1 :

Aux fins de prévention des risques de trouble à l'ordre public, de préservation de la sécurité des usagers, des personnels et des biens, il est procédé à la fermeture administrative des Unités de Formation et de Recherche (UFR) du site Bouguen de l'Université de Bretagne Occidentale, à compter du vendredi 9 octobre 2026 de 7h00 à 20h. Durant cette période, les locaux demeurent inaccessibles à tout personnels et usagers de l'Université, ainsi qu'à toute personne extérieure.

Article 2 :

Les Unités de Formation et de Recherche concernées par l'arrêté de fermeture sont les suivantes :

- UFR Lettres et Science Humaines, sis 20 rue Duquesne, 29238 BREST ;
- UFR Sciences et Techniques, sis 6 avenue Victor Le Gorgeu, 29238 BREST ;
- UFR Droit/AES, sis 12 rue de Kergoat, 29238 BREST ;
- UFR FSSE, sis 20 avenue Le Gorgeu, 29238 BREST ;
- IAE, sis 12 rue de Kergoat, 29238 BREST ;
- IUT site de Brest, sis rue de Kergoat, 29238 BREST ;
- Bâtiment SUFCA, sis 20 avenue le Gorgeu, 29238 BREST ;
- INSPE site de Brest, sis 8 rue d'Avranches, 29200 BREST.

Fait à Brest, le 8 octobre 2026

Affiché à la présidence de l'UBO :
le 9 octobre 2026

Transmis au Recteur de l'académie de
Rennes : le 9 octobre 2025

Le Président de l'Université de
Bretagne Occidentale


Pascal OLIVARD

